

FUNÉRAILLES

Pour l'adieu, un espace pluriel

C'est une « première » en Wallonie : la capitale mosane met une salle à disposition des familles qui souhaitent se recueillir rendre hommage à leur défunt dans un espace « neutre ».

Un rapide coup d'œil depuis la citadelle namuroise révèle le nombre imposant de clochers qui jaillissent des quartiers de la ville. Témoins d'une histoire où l'Église catholique imposait sa marque et ses rites pour célébrer les grands moments de la vie, de la naissance à la mort. Aujourd'hui, la société reconnaît davantage la pluralité de convictions philosophiques et religieuses. Mais où peut-on organiser une cérémonie à la mémoire d'un défunt lorsqu'on « ne souhaite pas que ses funérailles se déroulent dans un cadre religieux : église, mosquée ou temple et qu'on ne souhaite pas, non plus, une cérémonie funéraire civile avec une connotation laïque, au sens militant du terme ? » La question a été posée au sein du Collège communal de Namur en février 2010. Un comité d'accompagnement composé de trois échevins – Alain Detry (MR), Bernard Ducoffre (MR) et Tanguy Aupsert (CdH) – a été installé pour penser et mettre en œuvre le projet d'un « lieu de recueillement interconvictionnel ».

OPPORTUNITÉ

Certains funérariums disposent déjà de salles, souvent trop réduites, qui permettent avant tout aux « familles des défunts de recevoir des visites de con-



SALZINNES.
L'ancienne salle des mariages accueillera les défunts de tous horizons.

léances». Loin de faire concurrence aux entreprises de pompes funèbres, la Ville a cherché, parmi ses bâtiments, un « espace neutre sur le plan philosophique et d'accès gratuit, pouvant accueillir une bonne centaine de personnes ».

Les échevins ont saisi une opportunité : l'ancienne Salle des mariages à Salzinnes restée vide depuis l'inauguration de la nouvelle sur le plateau de la citadelle. En janvier dernier, le projet d'un « Espace Pluriel » était présenté et accepté par le Conseil communal. Quelques aménagements viennent d'y être réalisés.

RESPECT DES CONVICTIONS

Désormais, à Namur, les familles qui le désirent pourront organiser, dans un lieu « neutre », une cérémonie collective pour rendre hommage à leur défunt dans la dignité et dans le respect de ses convictions, avant de le conduire au cimetière ou au crématorium. L'échevin de l'état civil namurois, Bernard Ducoffre, rappelle à ce propos que le Code de la démocratie

locale et de la décentralisation prévoit que « toute personne peut, de son vivant, informer de son plein gré et par écrit l'officier d'état civil de sa commune de ses dernières volontés quant au mode de sépulture, (...) au rite confessionnel ou non confessionnel pour les obsèques ».

Premiers interlocuteurs des familles endeuillées, les entreprises de pompes funèbres namuroises ont été informées de l'existence de ce nouvel espace mis à disposition du public. Par ailleurs, une convention a été signée entre la Ville et la Maison de la laïcité qui est chargée de la gestion du lieu et de l'accueil des familles. Mais qui organise la cérémonie ? Il y a deux possibilités. La famille peut préparer et prendre en charge elle-même l'organisation et le déroulement ; la Maison de la laïcité ne sert alors que de « concierge ». Mais la famille peut aussi faire appel à l'assistance morale d'un délégué du Centre d'action laïque (CAL) pour préparer le rite funéraire. Même si la gestion en est confiée à la Maison de la laïcité, cet espace de recueillement interconvictionnel est aussi ouvert aux familles qui ne disposeraient pas d'espace suffisant dans leur lieu de culte pour organiser l'adieu à leurs proches décédés. L'ouverture de cet « Espace Pluriel » est prévue pour cet automne.